

Agde, le 8 février 2022

**COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
2 FEVRIER 2022**

A - VIE QUOTIDIENNE

1 – Passage Piétons

Peut-on créer un passage piéton au début de la rue Honoré Muratet, côté fontaine Belle Agathoise, au droit des marches inutilisées de l'office du tourisme.

Motif : certains conducteurs d'automobile ignorent les civilités.

Réponse :

Les services techniques vont étudier sa faisabilité mais il serait peut-être souhaitable d'attendre que les travaux de la promenade soient entrepris.

2 – Marquage au sol

Demande de remise en peinture : Pont des maréchaux, devant immeuble Victor Hugo 1 à titre d'exemple.

Réponse :

Une repasse de peinture est programmée.

3 – Rue des Barris

Le trottoir devant l'immeuble en construction est inutilisable.

Le trottoir face à cet immeuble est en permanence occupé par des véhicules.

Conclusion : à ce niveau, les piétons circulent sur la route.

Réponse :

Les services de la Police Municipale feront le nécessaire.

4 - Généralités

Je ne peux faire un relevé précis des TROUS ou OBSTACLES peu visibles qui nuisent au déplacement normal des piétons et peuvent provoquer des chutes.

Potelets arrachés laissant dépasser un morceau de fer haut de 1 à 2 cms,

Potelet totalement arraché et un trou important subsiste.

Trous et pièges divers sur les trottoirs.

En bas de la promenade, destruction de plaques de protection d'une rigole de récupération des eaux de pluies.

Etc, etc etc.

Je sais bien que cela représente un important travail d'inventaire mais il en va de la sécurité des personnes notamment celles qui sont âgées.

Réponse :

Un inventaire est en cours, par la suite il sera programmé une réfection complète.

5 – Pont des Maréchaux

Enlèvement des crottes Pont des Maréchaux et déjections d'oiseaux sur de nombreux trottoirs dans Agde. Ce point a été soulevé lors de la dernière réunion en mairie. Un début de solution avait été entrepris sur le pont des Maréchaux (nettoyage des trottoirs au moyen d'eau projeté par la grosse balayeuse mais cela n'a pas duré.)

Réponse :

La structure de nettoyage programmera un passage régulier.

6 – Maison permanente EDF

Un SDF s'est construit une chambre sous le pont qui enjambe le canalet donnant accès au parc Laurens. Image peu reluisante pour Agde.

Réponse :

Le SDF sous le pont est parti de la commune il y a déjà pas mal de temps ; le poste mixte a fait une demande de nettoyage via le numéro vert, une relance va être faite.

7 – Disfonctionnement – arrosage

Sur le quai Commandant Réveille (niveau 10), il existe un disfonctionnement de l'arrosage automatique

Réponse :

La durée d'arrosage a été modifiée par les plombiers du service des espaces verts, car cela provoquait des inondations.

Il n'y avait pas de fuite.

8 – Végétaux :

Il y a un dépôt de végétaux sur la route de la gare d'eau après le rond-point de l'ordre national du mérite à droite en direction de la Tamarissière.

Réponse :

Les végétaux ont été enlevés.

Centre Ville :

Il est sale et négligé. Pas de passage de l'arroseuse et pas d'enlèvement à ce jour des encombrants qui ont été entassés sur le parking depuis plus d'une semaine

2022 - 3026: Relance faite, pour les encombrants

2022 - 3134: Nettoyage rue

Réponse :

. Pour l'arroseuse, en cette période de froid les services du Groupe de Nicollin ne prévoient pas d'arrosage à partir de 3 degrés et moins à 05h du matin. Pour des risques de gel suite à notre intervention, trop de risques de glissades pour les piétons et véhicules à 2 roues à la levée du jour notamment.

Il est à noter qu'il y a une petite balayeuse tous les jours de la semaine dans ce secteur, ajouté aux passages de cantonniers.

. Concernant les encombrants, le nécessaire a été fait.

RAPPEL :

Demande B188/04/18 : 15 plaques sont cassées sur le trottoir du pont des Maréchaux (côté cathédrale).

Si les dalles Brando sont en stock au magasin, l'intervention pourra se faire assez rapidement ; à l'inverse, nous passerons commande.

Cette résolution a été oubliée.

Réponse :

Une réfection sera faite. Les services interviendront.

SECURITE

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la saison estivale 2021.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 72
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 59
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 37
- Domaine « Divers » : 164
- Domaine « environnement » : 166

Monsieur ANDRIEU souhaite qu'il soit apporté une attention particulière sur la Rue Terrisse.

B) GRANDS TRAVAUX :

Présentation faite par les services de la CAHM/URBANIS/ARC

DISPOSITIF « ALLO COPRO » (C.A.H.M)

Dans le cadre de son engagement pour la rénovation du centre ancien de la ville d'Agde, la CAHM a décidé de prolonger son action à destination des copropriétaires de son centre-ville. Le dispositif « Allo copro » saison II a été lancé en juin 2022. Il prendra fin en juin 2024.

Rappel du dispositif « Allo Copro »

Le nouveau POPAC (Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétaires) appelé plus communément « Allo Copro » succède à un 1^{er} dispositif qui s'étendait sur la période 2017/2021.

La pertinence de mettre en place un tel dispositif est le résultat d'un constat et d'une réflexion. La demande prégnante des copropriétaires à s'organiser pour certains et le manque d'information ou le manque de connaissance de leur situation de copropriétaire, a amené l'agglomération à s'interroger sur la pertinence de proposer à nouveau pour 3 années supplémentaires sur sa commune-centre un outil spécifique pour aider les copropriétaires à mieux appréhender les démarches liées aux

problématiques d'une copropriété.

Il est à rappeler que le centre ancien d'Agde est jalonné de multiples petites copropriétés d'une moyenne de 4 lots (485 copropriétés en 2013). La plupart des copropriétaires ignorent encore que leur immeuble a le statut de copropriété. D'autres copropriétés sont en quasi déshérence. Dans presque tous les cas il s'agit d'une population qui a des revenus sous le seuil de pauvreté et où les conflits entre copropriétaires sont forts.

Cette nouvelle période opérationnelle de 3 ans est l'occasion d'accompagner voire d'apporter des solutions durables et efficaces malgré la complexité des situations particulières inhérentes à une population de propriétaires précaires à divers stades.

Pour accompagner dans leur démarche ces copropriétaires, l'agglo a missionné une équipe pour le suivi-animation du dispositif. Elle est composée de l'Association des Représentants des Copropriétaires (ARC) et Urbanis (bureau d'étude). Pour toutes questions administratives liées à leur copropriété ou pour tout projet de travaux sur les parties communes de leur copropriété, l'équipe ARC/Urbanis est à leur disposition lors de permanences mensuelles, d'ateliers thématiques à la Mission Cœur de ville au 32 rue Jean Roger à Agde.

Le Comité de quartier de la ville d'Agde est l'un des supports adaptés pour valoriser et faire connaître au plus grand nombre des publics concernés le dispositif « Allo copro ».

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégagant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PONT DES MARECHAUX – ENTREE DE VILLE : Route de Bessan et Vias

PERIMETRE DU PROJET

L'entrée de ville dont la requalification est envisagée est le carrefour constituant le raccordement du Pont des 4 Maréchaux sur la rive droite de l'Hérault en plein centre-ville d'Agde.

SITUATION ACTUELLE - PROBLEMATIQUE

Cet espace que l'on peut donc qualifier de véritable nœud routier constitue une rupture dans l'espace public et ne laisse aucune place aux piétons et aux cyclistes dont il interrompt le parcours.

Les piétons ou les cyclistes se concentrent alors essentiellement sur le trafic routier – très dense en période estivale - et le parcours à effectuer pour traverser ou poursuivre sa route, ce qui est particulièrement dommage, le paysage urbain mis à distance par le fleuve étant remarquable.

ENJEU ET ORIENTATION

Le principal enjeu de la requalification du carrefour des Maréchaux est de déjouer l'effet exclusivement routier des aménagements actuels en les faisant évoluer de manière à ce qu'ils n'apparaissent plus comme une césure mais deviennent un véritable trait d'union entre l'entrée de ville en rive droite de l'Hérault et ses espaces périphériques remarquables (cœur de ville historique, Canalet, Château Laurens, quartier de la gare).

Le parti d'aménagement devra permettre de repenser le carrefour et le pont des quatre Maréchaux et leurs abords en veillant à :

- désencombrer l'espace et rationaliser la place de la voiture ;
- permettre et organiser les cheminements pour les modes doux par la valorisation de parcours de qualité, lisibles et sécurisés ;
- maintenir une homogénéité d'ensemble et créer une ambiance qui met en valeur l'architecture, et le paysage urbain (gabarit, mobilier, matériaux...) ;
- valoriser les éléments ponctuels de patrimoine (édifices remarquables, équipements, quais de l'Hérault et du canalet...) : rendre identifiable les parcours pour y accéder ;
- marquer les portes de la ville ;
- structurer l'espace en prenant en compte les vues sur la ville et marquer les perspectives menant vers le centre et le faubourg de la gare ;
- valoriser les quais de l'Hérault et les affirmer comme des grands espaces de respiration urbaine,

AMENAGEMENT PROPOSE

Le carrefour est réaménagé pour donner une ambiance urbaine à l'entrée de ville. Cet espace n'est plus un rond-point routier mais un espace de giration qui permet d'absorber tous les flux piétons, cyclistes, VL et poids lourds. Les piétons et cyclistes accèdent facilement au quai Commandant Réveille, au parc de la Belle Isle par la passerelle ou encore au chemin du canalet. Le profil du Pont des Quatre Maréchaux est repensé pour accueillir une large voie dédiée aux modes doux sur le côté Sud, afin de faire la connexion avec le quai du Chapitre et la place Jean Jaurès réaménagés, et la Promenade qui va également être complètement requalifiée. La partie large du quai Commandant Réveille est aménagée en longs gradins, pour permettre aux promeneurs de contempler la Cathédrale ou aux spectateurs de profiter des spectacles sur le fleuve.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET PLANNING

Phase 1 : dans un premier temps, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Vias. Ensuite, les îlots existants (carrefour actuel et croisement route de Vias / rue de la Digue) seront démolis afin de créer une structure pour voirie lourde. Pour l'été 2022, le pont des Maréchaux, le carrefour et la route de Vias fonctionneront dans leurs configurations définitives mais avec un dispositif modifiable (peinture et mobilier de signalisation) permettant d'ajuster le dimensionnement des voies en fonction des flux saisonniers. Après la saison estivale, les travaux reprendront et l'exploitation du retour d'informations sur le trafic saisonnier permettant d'ajuster le dimensionnement des voies. Le pont des Maréchaux sera aménagé avec une large voie douce entre la place de la Belle Agathoise et le carrefour des Maréchaux. Le matériel d'éclairage public sera remplacé par des équipements plus efficaces.

Phase 2 : en 2023, c'est au tour de la route de Vias d'être aménagée entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai Commandant Réveille. Une voie douce et un trottoir permettra de desservir efficacement ce quartier par les modes actifs.

Phase 3 : enfin, en 2024 et 2025, les aménagements paysagers et architecturaux comprenant le traitement de surface du carrefour et de la berge seront réalisés, ainsi que des gradins qui seront construits autour des platanes existants face à la cathédrale Saint-Etienne.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

PROJETS D'AMENAGEMENT DES ILOTS NOTRE DAME & BRESCOU

. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville d'Agde identifie des secteurs prioritaires de réhabilitation pour lesquels un programme d'investissement de 32M€ va être engagé.

. Quatre îlots ont été identifiés :

- BRESCOU
- NOTRE DAME
- TERRISSE
- AMOUR

L'îlot BRESCOU sera le premier à démarrer, avec des travaux prévus fin 2022. Situé face à la promenade, à proximité du centre historique, il est délimité par les Rues Brescou, Châteaudun, Jean-Jacques Rousseau et l'avenue du Général de Gaulle.

Le projet prévoit :

- Création de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux.
- Implantation de commerces en rez-de-chaussée d'immeuble dont une pharmacie.
- Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).
- Un espace paysager en cœur d'îlot.
- La création de parkings souterrains.

L'îlot NOTRE DAME se situe entre la rue de la République et la Place Gambetta au cœur du centre historique de la ville d'Agde.

Il accueille à la fois :

- Le site de l'ancien monastère Saint André devenu école Notre dame qui est depuis la rentrée scolaire 2016-2017 désaffecté.
- Le parking Gonzague, rue de la République sur deux niveaux.

L'opération d'aménagement de l'îlot Notre Dame République, articulée avec la requalification des places Gambetta et de la Prud'homie, devra permettre de dynamiser l'ensemble du secteur ouest du centre historique.

Cette opération de construction et de réhabilitation de logement devra s'inscrire dans le projet urbain global d'Agde et permettra :

- La création de 72 logements : 26 logements locatifs sociaux et 46 logements libres.
 - La création de parkings souterrains sur deux niveaux.
 - L'aménagement du cœur d'îlot paysager adapté aux données archéologiques qui pourra être rétrocédé à la ville pour créer une circulation traversante publique.
- L'implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rez-de-chaussée qui sera rétrocédé à la ville.

Procédure de mise en concurrence lancée au dernier trimestre 2021 pour désigner l'opérateur sur la concession déménagement Notre Dame : notification début Février.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A ST MARTIN

1- Procédure du plan d'alignement

Juin 2020 – août 2021 : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)

03 septembre 2021 : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

07 au 13 septembre 2021 : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

19 septembre 2021 : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

18 octobre au 02 novembre 2021 : enquête publique

12 novembre 2021 : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

14 décembre 2021 : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

04 janvier 2022 : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

2 - Acquisitions à l'amiable

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m²
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**. Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022. Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

3 - Acquisitions par expropriation

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année

- Répartition des lots de plage :
 - Plage d'Ambonne :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 zone d'activités municipales de 300 m² pour les activités sportives
 - Plage de la Roquille et du Môle :
 - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 100 m² pour la mise en place du Pôle PMR
 - Plage de la Conque :

- aucun lot de plage
- Plage de la Plagette :
 - 1 zone d'activités municipales de 100 m² pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
- Plage de Richelieu et de Rochelongue :
 - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m²
 - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 1 500 m² pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- Plage des Battuts :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
- Plage du Grau d'Agde :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m² pour les activités sportives, 1 de 500 m² pour les activités sportives et 1 de 500 m² correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
 - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m² sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique. A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L RUIZ, L LAROSE, S FRANCES, J LOPEZ, J VIRANTIN, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

ANDRIEU Olivier, BELAMAN Virginie, BROWNE Jaonna, CATANZANO Joséphine, COUTURIER André, GOUBLER Raymonde, LIONTI Valérie, MOUYSSSET Blandine, PENICAUD Patrick, SENABRE Serge, THIRANT Fabrice.

Absentes excusées :

BAYSSE CHOQUE Arlette, DERNI Zinep, GALLOUIN Corinne.

Absent non excusés :

BOURUMEAU Philippe, DEGRANGE Gérard, DECAMPS Agnès, KAYSER Christophe, MALVESY Blanche, SEIGNER Patrick.